

## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux

pour la Protection des Milieux Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU

<u>Tél.</u>:: 04.84.35.42.68

nº2012-89 A

Marseille le,

2 7 SEP. 2012

## AVIS D'ENQUETE Société SEA-INVEST CARONTE

activités de transit et de stockage de produits minéraux et de déchets non - dangereux sur le port de Caronte à Martigues

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 27 septembre 2012, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société SEA INVEST CARONTE dont le siège social est situé 13 boulevard Maritime Port de Caronte 13500 Martigues, en vue d'être autorisée à étendre ses activités de transit et de stockage de produits minéraux et à réceptionner des déchets non - dangereux à l'extrémité Est du Port de Caronte sur la parcelle UE1-Z2 entre le canal de Caronte et le boulevard Maritime à Martigues, installation classée pour la protection de l'environnement relevant des procédures administratives prévues par le code de l'environnement.

Ce projet consiste à élargir le type de produits stockés et en transit sur le site tels que des déchets non dangereux, métaux, plastiques, papiers, verres, ferrailles. Tous ces produits sont réceptionnés, stockés et réexpédiés par camions citernes, barges ou par bateaux

Ce dossier contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 19 septembre 2012 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68)

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Guy DELVAS Ingénieur mécanicien IPF/CNIF Directeur technique et commercial -Chef d'agence à Meyreuil retraité titulaire et Monsieur Alain CREPAUX Chef de service développement et études des procédés BP- retraité en tant que suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie de Martigues et Port de Bouc du 5 novembre 2012 au 7 décembre 2012 inclus, pour une durée de 33 jours, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions. Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Martigues siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de cette mairie dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Guy DELVAS recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de et aux adresses ci-dessous:

<u>MARTIGUES</u>: Hôtel de l'Agglomération (CAPM) Avenue Louis Sammut 13500 Martigues

- le lundi 5 novembre 2012 de 9h à 12h
- le lundi 12 novembre 2012 de 14h à 17h
- le lundi 19 novembre 2012 de 9h à 12h
- le mercredi 28 novembre 2012 de 9h à 12h
- le vendredi 7 décembre 2012 de 14h à 17h

**PORT DE BOUC:** Service urbanisme Hôtel de Ville Cours Landrivon 13110 Port de Bouc

- le lundi 5 novembre 2012 de 14h à 17h
- le lundi 12 novembre 2012 de 9h à 12h
- le lundi 19 novembre 2012 de 14h à 17h
- -le mercredi 28 novembre 2012 de 14h à 17h
- -le vendredi 7 décembre 2012 de 9h à 12h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <a href="http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr">http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr</a> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <a href="http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr">http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr</a> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

La personne responsable du projet est Monsieur Mathieu CORRIEZ – Directeur de la société SEA INVEST CARONTE tél: 04.42.41.63.20 - Mail mathieu.corriez@sea-invest.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision est prise par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <a href="http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr">http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr</a>.

Marseille le 27 SEP. 2012 POUR LE PRE ET Le chef de Preau.